Famille BLOCKMANS Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(11)	52.80
Garderie	Novembre-24	(1)	1.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	53.8
Règlement à effectuer			**53.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille BOSSY/VEQUE Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(14)	67.20
Garderie	Novembre-24	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	67.2
Règlement à effectuer			**67.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(29)	139.20
Garderie	Novembre-24	(14)	14.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	153.2
Règlement à effectuer			**153.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(15)	72.00
Garderie	Novembre-24	(16)	16.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	88
Règlement à effectuer			**88**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(1)	4.80
Garderie	Novembre-24	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	4.8

Règlement à effectuer **4.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHEVERRY Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(15)	72.00
Garderie	Novembre-24	(11)	11.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	83

Règlement à effectuer **83**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(2)	9.60
Garderie	Novembre-24	(2)	2.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	11.6

Règlement à effectuer **11.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(14)	67.20
Garderie	Novembre-24	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	67.2

Règlement à effectuer **67.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(30)	144.00
Garderie	Novembre-24	(34)	34.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	178

Règlement à effectuer **178**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(2)	9.60
Garderie	Novembre-24	(4)	4.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	13.6

Règlement à effectuer **13.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(13)	62.40
Garderie	Novembre-24	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	62.4

Règlement à effectuer **62.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(14)	67.20
Garderie	Novembre-24	(4)	4.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	71.2

Règlement à effectuer **71.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(14)	67.20
Garderie	Novembre-24	(5)	5.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	72.2
Règlement à effectuer			**72.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(28)	134.40
Garderie	Novembre-24	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	134.4
Règlement à effectuer			**134.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			163.20
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(0)	0.00
Garderie	Novembre-24	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	0
Règlement à effectuer			**163.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(15)	72.00
Garderie	Novembre-24	(11)	11.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	83
Règlement à effectuer			**83**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(15)	72.00
Garderie	Novembre-24	(11)	11.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	83

Règlement à effectuer **83**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(8)	38.40
Garderie	Novembre-24	(15)	15.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	53.4

Règlement à effectuer **53.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(15)	72.00
Garderie	Novembre-24	(17)	17.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	89

Règlement à effectuer **89**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(13)	62.40
Garderie	Novembre-24	(11)	11.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	73.4

Règlement à effectuer **73.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(13)	62.40
Garderie	Novembre-24	(14)	14.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	76.4
Règlement à effectuer			**76.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(13)	62.40
Garderie	Novembre-24	(10)	10.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	72.4
Règlement à effectuer			**72.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(14)	67.20
Garderie	Novembre-24	(9)	9.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	76.2
Règlement à effectuer			**76.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-24		0.00
Cantine	Novembre-24	(8)	38.40
Garderie	Novembre-24	(2)	2.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)	0.00
		S/Total	40.4
Règlement à effectuer			**40.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 30/11/2024

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Novembre-24			0.00
Cantine	Novembre-24	(11)		52.80
Garderie	Novembre-24	(1)		1.00
Cantine sans repas	Novembre-24	(0)		0.00
			S/Total	53.8
Règlement à effectuer				**53.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.